



Liste détaillée des défis

2 niveaux de labellisation :

« niveau standard » 7 étoiles ; « niveau excellence » 15 étoiles

- . Possibilité de choisir un ou plusieurs défis déjà mis en place dans l'entreprise .
- . Possibilité de choisir plusieurs défis dans une même catégorie .
- . Obligation de choisir au moins 1 défi Energie ou Climat .

PREVENTION DES DECHETS - Favoriser la réduction des déchets et leur nocivité

Afin qu'ils puissent suivre des filières appropriées, il est impératif de trier et de stocker les déchets par catégorie : les déchets non dangereux doivent être séparés des déchets dangereux ; les déchets valorisables doivent être triés pour être recyclés. Le tri s'effectue en fonction des possibilités de collecte et de valorisation existantes.

DECHETS POUR LES CLIENTS

**** Défi SACS REUTILISABLES**

Proposer une alternative aux sacs plastiques distribués aux clients (*ex : sacs biodégradables, compostables, en papier ou réutilisables*).

**** Défi STOP AUX SACS**

Ne plus distribuer systématiquement de sacs aux clients et les sensibiliser grâce à la pastille « stop aux sacs » (remise par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente).

*** Défi POINT DE COLLECTE**

Mettre en place un point de collecte des déchets dans son commerce pour les clients (pour les ampoules, les piles, les cannettes, les vêtements,...)

*** Défi EMBALLAGES CLIENTS**

Livrer en vrac, utiliser des contenants plus volumineux etc.

DECHETS D'ACTIVITÉ

**** Défi REDUIRE LA NOCIVITE**

Remplacer au minimum deux produits étiquetés dangereux par des produits éco-labellisés (*exemples de labels officiels : marque NF Environnement, Ecolabel Européen*)

*** Défi STOP AU GASPILLAGE**

Limiter le gaspillage alimentaire et rationaliser la consommation des produits (*ex : améliorer la planification de l'approvisionnement, la gestion des stocks, ajuster les quantités, éviter les fournitures jetables, privilégier les grands formats...*)

*** Défi REPARATION / REEMPLOI DE MATERIEL**

Récupérer/réparer et réemployer les produits pour un usage interne (*appareils électroménagers, meubles, utilisation des emballages en plastique comme boîtes de conservation...*)

*** Défi EMBALLAGES FOURNISSEURS**

Demander à ses fournisseurs de diminuer le suremballage des produits approvisionnés (*ex : favoriser les produits livrés en vrac, en grands conditionnements...*)

*** Défi REPRISE FOURNISSEUR**

Utiliser des filières de reprise proposées par vos fournisseurs (consignes, systèmes retour etc.)

GESTION DES DECHETS - Trier ses déchets, c'est rendre le recyclage possible

Afin qu'ils puissent suivre des filières appropriées, il est impératif de trier et de stocker les déchets par catégorie : les déchets non dangereux doivent être séparés des déchets dangereux ; les déchets valorisables doivent être triés pour être recyclés. Le tri s'effectue en fonction des possibilités de collecte et de valorisation existantes.

**** Défi DECHETS DANGEREUX :**

Améliorer la gestion des déchets dangereux en les séparant des autres (ex : faire appel à un prestataire spécialisé pour la collecte ou les apporter en déchetterie)

**** Défi DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES :**

Améliorer la gestion des déchets d'équipement électriques et électroniques en :

- les déposant en déchèterie
- les déposant ou en les faisant collecter par un prestataire spécialisé
- les déposant ou les faisant collecter par une association

*** Défi TRI SELECTIF :**

Favoriser la gestion des déchets par un tri rigoureux et assurer la traçabilité :

- Les déchets valorisables (Papier, Carton, Métaux, Verre) doivent être jetés dans la poubelle des recyclables (Ordures ménagères-poubelle verte) / ou déposés en déchèterie (professionnelle) / ou gérés par un prestataire privé.
- Les déchets alimentaires doivent être compostés ;
- Les déchets verts doivent être valorisés en filière adaptées ;
- Les déchets non valorisables (assimilables aux ordures ménagères) doivent être jetés dans le Bac noir-marron / ou déposés en déchèterie professionnelle / ou gérés par un prestataire privé.

ECO-PRODUITS - Encourager le développement des produits plus respectueux de l'environnement

L'objectif est de diminuer l'impact des produits sur l'environnement et de répondre à l'attente des clients. Seuls les produits ayant une reconnaissance officielle pourront être choisis dans le cadre de ces défis.

***** Défi TECHNO-PROPRES :**

Utiliser des technologies propres dans le cadre de l'activité ou de la production (notamment activités spécifiques : imprimeurs, pressings, garagiste, peintre en bâtiment, photographe...).

**** Défi VENTE ECO-PRODUITS :**

Favoriser la commercialisation des écoproduits :

- Écolabels
- Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
- Identifiant Régional « Signé Poitou-Charentes »

(exemple : marquage NF Environnement, Ecolabel Européen, Agriculture Biologique, Label Rouge, AOP, IGP...)

*** Défi EMPLOI ECO PRODUITS :**

- Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés (utilisation d'un minimum de 2 produits ayant un label officiel).
- Utiliser des produits naturels (ex : vinaigre blanc).
- Faire appel à des fournisseurs ayant intégré une démarche environnementale : ex : Un Imprimeur Imprim'vert[®], une entreprise ISO 14001...

PROTECTION DE L'EAU - Améliorer la gestion de l'eau et prévenir les pollutions

L'eau est une ressource menacée qu'il convient d'économiser. Elle a également un coût qui incite à limiter les consommations. Concernant les rejets d'eaux usées, les entreprises se doivent de les maîtriser pour préserver les milieux aquatiques.

***** Défi PRETRAITEMENT REJETS :**

Mettre en place des équipements de prétraitement ou de prévention des pollutions de l'eau (ex : bacs à graisses, séparateur à hydrocarbures, fontaine à solvants, bac biologique, distillateurs à circuit fermé...)

**** Défi CONSOMMATION EAU :**

Réduire et maîtriser ses consommations d'eau (ex : installer des équipements de type mousseurs, surpresseurs de chasse d'eau, mise en circuit fermé, récupération d'eau de pluie ou de production).

**** Défi FLUIDES FRIGORIGENES:**

Faire entretenir ses équipements frigorifiques et récupérer les fluides frigorigènes (ex : faire appel à des organismes spécialisés avec traçabilité).

*** Défi SENSIBILISATION REJETS :**

Etudier les possibilités de prétraitement ou de prévention des pollutions de l'eau adaptés à l'activité (ex : demandes de devis, analyses de rejets...)

CLIMAT - Réduire les émissions polluantes générées

Aujourd'hui, les transports sont à l'origine d'un tiers de la consommation totale d'énergie. Ils sont aussi responsables d'une part importante de la pollution de l'air en émettant 28% des émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre (en France).

***** Défi OFFRE PRODUITS LOCAUX**

Favoriser l'offre de produits locaux avec communication sur la provenance (Poitou-Charentes et départements limitrophes) - (ex. obtenir la marque Saveurs Artisanés)

**** Défi PARTENAIRES LOCAUX**

Faire appel à au moins 50% de fournisseurs, sous-traitants, prestataires etc. locaux.

**** Défi VEHICULE "VERT"**

- Préférer les véhicules plus respectueux de l'environnement en location ou achat (électriques, hybrides, GPL)
- Faire appel à un transporteur labellisé Charte CO₂.

*** Défi TRANSPORT ALTERNATIF**

Opter pour des modes de déplacements alternatifs ou doux.

*** Défi CONDUITE SOUPLE**

Se former et/ou former vos salariés à la conduite souple (25% d'économie de carburant et baisse moyenne des accidents de 10 à 15%)

ENERGIE - Maîtriser et réduire ses consommations

Ce volet a pour objectif d'optimiser la performance des locaux et des équipements tels que les appareils de climatisation, les installations de chauffage, les appareils de production / fabrication, les équipements informatiques, etc.

***** Défi ISOLATION ECOMATERIAUX :**

Avoir isolé ses locaux avec des éco-matériaux (liège, chanvre, fibre de bois, ouate de cellulose etc.).

**** Défi DOUBLE VITRAGE :**

Occuper des locaux avec double vitrage.

**** Défi ECLAIRAGE :**

- Renouveler l'éclairage de son commerce et utiliser des lampes « basse consommation », leds, ballasts électroniques etc.
- Installer des détecteurs de présence dans les zones peu occupées

**** Défi EQUIPEMENT :**

Changer son système de chauffage pour un équipement faisant appel à des énergies renouvelables et faire appel à un installateur « RGE ».

**** Défi VITRINE :**

Eteindre manuellement les vitrines et/ ou enseignes lumineuses ou mettre en place un système d'extinction automatique,

Et/ou

Diminuer de façon significative les puissances installées

**** Défi RGE :**

Obtenir un signe de qualité « Reconnu Garant de l'Environnement » (Qualisol, Qualibois, QualiPV, QualiPAC, Qualifelec, QualiBAT, ECO-Artisan, Pro de la Performance Energétique, Cequami)

*** Défi ISOLATION STANDARD :**

Occuper des locaux isolés (murs-plafonds) moins consommateurs en énergie (utilisation d'éco-matériaux non imposée dans ce défi).